L'ABEILLE DE LAN. ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI MATIN, 1er SEPTEMBRE.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs de la Ville,
Hôtel de Ville, 1 s et 1865.

Le Bureau d'assesseurs de la Nouvelle-Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessement pour l'année 1865, et des copies de ces tableaux ayant été remises au secrétaire du Bureau, dans la salle No 15 de l'Hôtel de Ville, elles peuvent être vues et examinées par un habitant, depuis ce jour de la date jusqu'au Nlle-Orléans et par les propriétaires quelconques de la dite ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours, les dimanches exceptés) pendant toute cette, à partir du 15 courant, après quoi le Bureau d'Assesseurs se réunira, dans son bureau, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, le 19, le 20, le 21, le 22 et le 23 septembre prochain, pour considérer les demandes des personnes qui se croiront lésées.

E. JAS. JENKINS,
Secrétaire du Bureau d'Assesseurs.

P. S —Les contribuables sont avertis de vouloir examiner leurs assesseurs, et si les rectifications ne sont pas faites à leur suite de leur satisfaction, les assesseurs prouveront d'avance d'assessement ne seront pas sujets rectifiés. 4août—1m

Taxe directe des Etats Unis.
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis,
pour l'Etat de la Louisiane,
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1864.

Il a plu aux taxes pour la Paroisse de Jefferson ci-dessus ont achevés et les taxes prélevées sur cette d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans, dans les soixante jours qui suivront le 1 août 1865.

Tous les arrérages et arrérages de taxes dues les limites de la dite Paroisse et sur lesquelles les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr E. W. Mcneil est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il est toutefois, pour les contribuables et pour nous-mêmes, que les derniers jours de taxes d'Etat soient exactibles lors du paiement de la taxe nationale.

Les Billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. RANDALL,
G. N. AMES,
J. C. LEAH,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S DERICKSON, comme 12 août—9p

ORDRE RELATIF AU COTON

Département du Trésor.
Washington, 28 juillet 1865.

MONSIEUR—J'ai l'honneur, ci-joint, de vous transmettre copie d'un ordre, en date de ce jour, du Secrétaire du Trésor, et relatif au coton capturé et livré, dans l'Etat du Texas et, dans l'Est de la Louisiane, à l'Ouest du Mississippi. Il agira en vertu d'instruction que qu'il vous plaira me donner.

Je désire que vous avertissiez à vos subordonnés qui se trouvent dans le territoire désigné, qu'ils ne doivent, du gouvernement sous prétexte qu'ils leur ont été donnés, qu'ils peuvent le transporter, demander la saisie de toutes les propriétés capturées ou abandonnées, autrement qu'elles entre dans la juridiction des commissaires nommés ou à nommer, pour la saisie de toutes les propriétés capturées ou abandonnées, ainsi que pour la vente de toutes les propriétés ainsi saisies, et leur validité. Ces commissaires ont seuls le droit de prononcer sur la validité des saisies, et leurs décisions sont finales.

Respectueusement,
H McCULLOCH, Secrétaire du Trésor.

A Mr. B F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor à la Nouvelle-Orléans, Lou.

I—Il vertu de l'autorisation que donne l'Honorable Secrétaire du Trésor, les services ci-dessus rendus par Mr. B F. Flanders, agent spécial du Département du Trésor, et leurs mérites sont, dans l'Etat du Texas et en Louisiane, à l'Ouest du Mississippi, dans la collection des propriétés capturées et abandonnées des ex-Etats Confédérés, ont amené pour résultat la capture de cette date, de 7,000 balles de coton, qui seront livrés parvenir, à ce bureau, toutes les propriétés ainsi mentionnées et à mesure qu'on rapport de leurs transmettre en même temps un rapport de leurs opérations pendant qu'ils étaient au service du Département.

II—Aucune personne, excepté celle qui sera munie de l'autorisation du soussigné, ne pourra exercer ou continuer quelconque ou se charger de propriétés quelconque abandonnées ou capturées, pour le compte du département du Trésor des Etats Unis, à partir de cette date, dans les limites du territoire susmentionné.

III—Ceux qui se soupçonnés de commerce avec l'ennemi du gouvernement sous prétexte qu'ils leur ont été donnés, qu'ils peuvent le transporter, demander la saisie de toutes les propriétés capturées ou abandonnées, autrement qu'elles entre dans la juridiction des commissaires nommés ou à nommer, pour la saisie de toutes les propriétés ainsi saisies, et leur validité. Ces commissaires ont seuls le droit de prononcer sur la validité des saisies, et leurs décisions sont finales.

IV—Toutes les personnes chargées de garder les propriétés abandonnées ou capturées, ainsi que de la livraison de ces propriétés aux agents que pourra nommer le commissaire pour en recevoir un reçu valable, et cet agent est en d'autres propriétés—valeur qui sera déterminée par le cours de la place de la Nlle Orléans.

V—Les personnes qui auront des intérêts de propriétés de celles qui sont mentionnées plus haut et en ont disposé, devront, le plus tôt possible, faire un rapport de chacun, à qui ces propriétés ont été livrées, donnant la quantité, le genre, la date de la livraison, et ces personnes devront, si elles le savent, dire pour quel point ces propriétés ont été expédiées, sur quel bâtiment et à qui elles doivent consignées.

VI—Les agents de ce Département n'interviendront, en aucune façon, dans l'expédition des propriétés particulières, dans les limites du susdit territoire, mais les personnes qui font le trafic de propriété ainsi que ceux dont les dites sont considérées comme saisies et que sont les propriétés particulières et si elles sont propriétés assignant de déclarer les propriétés du gouvernement, elles seront traitées comme ci-dessus.

VII—Les personnes chargées de garder des propriétés capturées ou abandonnées trouvant une négligence libérales ne les laissent parvenir au soussigné.

VIII—Tout ce qui appartient au gouvernement et se trouve dans l'Ouest de la Louisiane, sont ainsi envoyé à la Nouvelle Orléans, consigné à O. N. Cutler, agent spécial du Département du Trésor. Il ne sera pas permis d'en transporter au Nord.

O. N. CUTLER,
Agent Spécial du Département du Trésor.
A la Bossue, Nouvelle Orléans, Lou, 24 août 1865.

☞ Les journaux de l'Ouest de la Louisiane sont priés de reproduire cette ordonnance et d'envoyer leurs comptes au bureau. 1août

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement de printemps et d'été.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater de SAMEDI 1er avril 1865, les convois partiront comme suit :

—Départ des chars—

DE LA VILLE.			DU LAC.		
h.	A. M.	char à vapeur	h.	A. M.	char à vapeur
6	½	"	7	½	"
7	½	"	8	½	"
10	½	"	11	½	"
Midi		"	1	heure	P. M.
2	heures	P. M.	3	½	"
3	½	"	4	½	"
4	½	"	5	½	"
5	½	"	6	½	"
6	½	"	7	½	"
8	½	"	9	½	"
9	½	"	10	½	"

Les passagers qui désirent se rendre à la Station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. G. VANNEVILLY, surintendant

Ligne directe pour la France.

Service des Paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Il Les premiers expéditions nouveaux bâtiments de cette ligne partiront régulièrement sont ces suivants

WASHINGTON.....3,284 tonneaux.....960 chevaux
LAFAYETTE.....3,284 " .....960 "
EUROPE.....3,284 " .....960 "
NAPOLEON III.....presque terminé.....1100 "
ST LAURENT.....en construction, grande force.
PEREIRE.....do do
VILLE DE PARIS.....do do

Départs de New York.

LAFAYETTE.....vendredi 15 août.
EUROPE.....vendredi 15 septembre.

Prix du passage en or.

Première classe, $ 55 — Seconde classe, $ 30.
Y compris le vin de table pour l'une et l'autre classe.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus ici de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Les passagers seront visités par la Douane à leur arrivée à Paris seulement.

Soins médicaux gratuits

Pour plus de détails, s'adresser à

O. D. MACKENZIE,
7, Broadway, New York.

A Paris, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel).
Au Havre—chez William Iselin & Cie. 7 juin—1y

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tabac vient d'être ouvert rue Royale 179, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans—dégustation comme par l'affabilité de son nouveau propriétaire. Ce tabac a pour but d'encourager nos ouvriers en leur vendant une cuillerée qu'ils peuvent s'en préparer et à MM. les entrepreneurs, les ouvriers en batiments de tous genres, sans exception, avec leurs capacités respectives et leurs relations. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est sans intérêt, attendu que les renseignements se donneront et des vrais sont gratis.

S'adresser au CAFE ROYAL, 179 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans. 8août—1m

MALADIES SECRETTES.

Mme. E. GAUDOZ, Pharmacienne de première classe de Paris informe le public qu'elle est de retour de France ou elle a été consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin de Conti et Bourgogne, ou elle continue de donner de soins pour le traitement des Maladies Chroniques, Secrètes, et de la Peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Fistules, Hernies, Hydrocèles, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, le Scorbutes Chronique, les Ecoulements, Rétrécissements, Gonflements, les Pleurs Blancs, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (dans les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 3 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr. Ricord pour le guérison rapide de la Gonorrhée et des Ecoulements.

A vendre par
Thiboul 1m rue Pierre et Bourgogne

MALADIES.

Rapports, Promenades, Injection et Poudre du Dr VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, anciennes et récentes, les accidentelles, gonorrhoïques, plaies, dartres, blennorrhagies, rétrécissements, etc., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Ces rapports et ces injections sont recommandés aux personnes dans le cas de faire un voyage. Chaque 10 à 12 heures du matin et 3 heures du soir.

Whisky de Dexter.

WHISKY DE DEXTER

LE seul et véritable vieux de cette LEGALE JUGEMENT CELEBRE de *WHISKY*,

Se Prefrait en comparaison aux PRIX ORDINAIRES.

Les MM. DEXTER ayant obtenu un jugement en leur faveur contre les débitants qui ont depuis vingt ou trente ans, les seuls de ce genre qui aient légalement le droit de vendre du whisky, on peut savoir comment ceux auxquels ils s'adressent ont pu se procurer ce qu'ils vendent.

Ce whisky est fait avec du grain de première qualité, et il n'a rien laissé pour le conserver.

JNO. S. MURISON & Co.
Rue Tchoupitoulas No 65,
1 août—3 m Maison en gros.

BURDENES.

300 BALES INDIA BAGGING.
20 rolls India BAGGING,
200 bale Kentucky BAGGING, best grade,
150 half-pieces Kentucky BAGGING, best grade,
150 bales TWINE,
200 coils ROPE.

In store and for sale, in lots to suit purchasers.

WRIGHT & MAURY,
3 oct1 3m 100 Gravier street.

Une bonne nouvelle !!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un tabac vient d'être ouvert rue Royale 179, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans—dégustation comme par l'affabilité de son nouveau propriétaire. Ce tabac a pour but d'encourager nos ouvriers en leur vendant une cuillerée qu'ils peuvent s'en préparer et à MM. les entrepreneurs, les ouvriers en batiments de tous genres, sans exception, avec leurs capacités respectives et leurs relations. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est sans intérêt, attendu que les renseignements se donneront et des vrais sont gratis.

S'adresser au CAFE ROYAL, 179 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans. 8août—1m

MOBILE.

LIGNE DE LA NOUVELLE ORLEANS ET MOBILE.

Retour à heure précise.

Pour Mobile, partant Samedi 2 Sept.

Le Pavillon, le capitaine Thomas, commandant F. Forbes, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

J. C. HARRIS, No 182, rue Gravier.
Il ne sera pas donné de fret après trois heures de soir, et chaque jour après 3 heures. 31août

DEPART pour les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE—Le batiment à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, commis Graham, fera des voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Mobile et s'arrêtera aux villes des bords du Golfe. Il partira de la Nouvelle Orléans, à 5 heures du soir, de Lockport jusqu'à nouvel ordre. Aimez bateau de Lockport jusqu'à la "Magnolie" sous la rapport de la vitesse, de la sûreté et de la commodité. "Magnolia" se relie, à Mobile, à deux bateaux de fer libres sur la rivière Alabama, partant pour Selma, Montgomery et tous les différents intermédiaires. Etoile des connections assurée pour tout le voyage. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

JNO. A. STEVENSON, agent
18 août Front Levée, No 7.

POUR LA COTE AU DESSOUS DE LA VILLE—Le MERCREDI et le SAMEDI—Le beau pont-bac neuf WENONA, capitaine G. D. Pitcher (Barron, successeur), partira pour le Quartier des Barres tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à dix heures du matin. Au retour, il quittera le Quartier des Barres tous les LUNDIS et JEUDIS, à quatre heures de l'après-midi.

Fret—75 cents par barril liquide et sec. Les esclaves à 4 cents la cheville inclusivement—payer le fret.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de la Course, ou J. L. TITUS & GWARTNEY
Nos 74, rue Tchoupitoulas, en premier.

LE FOUR MATAMORE—Le postes-steamer de 1re classe, capitaine José Lopez partira ce soir pour Vera Cruz. Pour fret ou passage, s'adresser à M. FERNANDEZ & CO., rue Vieille Levée, No 126.

POUR INDIANOLA—La goélette CHIEF de 1re classe, capitaine Godfrey, partira tantôt pour Indianola. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à T. MAILLE, Jr., rue Gravier, No 32.

POUR VERA-CRUZ—La goélette anglaise de 1re classe et fort voilière POUR SISTERS, Fs. Guiliaen, capitaine, ayant la majeure partie de son chargement engagé et de bonnes accommodations pour passagers, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, No 2, rue Natchez, entre Magazine et Tchoupitoulas

POUR MATAMOROS—La goélette mexicaine CAMILLE, ayant la plus grande partie de son chargement engagée et allant vite, partira dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser à J. M. ORIOL, 127 Vieille Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Département de l'Exécutif,
Nouvelle Orléans, 17 août 1865.

ATTENDU qu'une demande m'a été adressée par S. A. Turpin pour la confiscation de ses bons d'Etats comme consistant dans et pour la paroisse d'Orléans, savoir :

1o—Un bon en date du 2e avril 1857, pour $10,000, signé par S. Turpin, comme principal, et Francisco Th. A. C. Tremoulet et J. M. Lagarde, comme cautions.

2o—Un bon en date du 7 septembre 1858 pour la même somme que ci-dessus, signé par S. Turpin, comme principal, et J. M. Lagarde, A. C. Tremoulet, A. E. Forstall et Omer Gallard, comme cautions.

3o—Un bon en date du 9 novembre 1859, pour la même somme et signé par les mêmes personnes.

4o—Un bon en date du 21 janvier 1861, pour le même montant et signé par S. Turpin comme principal, et J. M. Lagarde et Jules Lespine, comme cautions.

5o—Un bon en date du 21 avril 1864, pour le même montant et signé par S. Turpin comme principal, et J. M. Lagarde et Jules Lespine comme cautions—Les dits bons ayant été donnés pour le fidèle accomplissement de ses devoirs comme secrétaire.

Avis est donné à toutes les personnes intéressées dans ce bons mentionnés ci-dessus de faire connaître, par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui entreront la dernière publication de cet avis, de raisons pour lesquelles les dits bons ne seront pas annulés et annulés.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce dix septième jour d'août A. D. 1865, à la Nlle-Orléans.

J. MADISON WELLS.

Par le gouverneur :
S WROTHOWSKI, secrétaire d'Etat. 19août—3tf

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Nouvelle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que Gabriel Lesamont, cordonnier dans pour la paroisse d'Orléans, s'est adressé aujourd'hui, afin de faire annuler les cautionnements sui vants, savoir.

1—Un cautionnement en date du 2 décembre 1854, pour la somme de $10,000, signé par O. Lesamont comme principal et par John Fruhelcon comme caution.

2—Un cautionnement en date du 24 janvier 1856, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

3—Un cautionnement en date du 13 février 1857, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

4—Un cautionnement, en date du 13 avril 1859, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

5—Un cautionnement, en date du 3 mai 1859, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

6—Un cautionnement, en date du 10 juin 18[illegible], de la même somme et signé par les mêmes personnes.

7—Un cautionnement, en date du 4 janvier 1862, de la même somme et signé par les mêmes personnes.

8—Un cautionnement en date du 14 janvier 1863 de la même somme et signé par G. Lesamont comme principal et Henry Lesamont comme caution.

9—Un cautionnement en date du 20 mai 1864 de la même somme et signé par les mêmes personnes—Les différents cautionnements ayant été fournis par le dit G Lesamont, pour le fidèle exécution de ses fonctions comme cordonnier public, et comme tel ayant à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles les dits cautionnements ne soient pas annulés.

Donné sous les signatures et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 7 août 1865 A. D. et le 89ème de l'Indépendance des Etats Unis.

Signé,
J. MADISON WELLS.

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Nlle-Orléans, 4 août 1865.

Attendu que JULES LEAUMONT, cordonnier dans et pour la Paroisse d'Orléans, s'est adressé aujourd'hui, afin de faire annuler les cautionnements suivants, savoir :

Un cautionnement en date du 1er juin 1859 pour la somme de $10,000 signé par Jules Leaumont comme principal et Henry Lesamont comme caution.

Ce cautionnement ayant été donné par le dit Jules Leaumont pour le fidèle exécution de ses devoirs comme secrétaire, avis est en conséquence donné à toutes les personnes intéressées d'avoir à faire connaître par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les 90 jours qui suivront la dernière publication de cette proclamation, les raisons pour lesquelles le dit cautionnement ne devra point être annulé.

Donné sous mes signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce 7 août 1865 A. D. et le 89ème de l'Indépendance des Etats Unis.

Signé,
J. MADISON WELLS.

Par le Gouverneur :
S. WROTHOWSKI. 19août—3tf

Marine-River and Fire Insurance.
HOME INSURANCE COMPANY OF NEW YORK
Capital.....$1,000,000 00
Cash Assets January 1st 1865..... 2,783,576 42
Liabilities..... 77,201 32

The undersigned Agents for this well known and reliable Company is now prepared to issue Policies of Insurance on Cotton by Fire River or Fire at the lowest rates of Premium. All losses promptly adjusted in Cash at this Agency.

GEO. A. FOSDICK,
Corner of Camp and Natchez streets.
oct3 1m

Indian Bagging Steam Bolting Machine.

THE undersigned would respectfully inform his old friends and the public that he is now prepared to sell INDIA BAGGING and spool ROPE, at No. 14 New Levee, between Julia and St. Joseph streets. No. 98 Commerce street, and Rear to the old stand.

Bagging bought by Wholesale from planters and consignees.

JAMES HARVEY
aug 15 1m

Removal.

THE office of the Atlantic and Mississippi Steamship Company is removed to No. 104 Common street opposite the City Hotel.

aug15 1m E. B. PEGRAM Agent.

JUDICIAL SALES.

By Payne Blache vs. Thomas Kavanagh.

FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 1,185.—By virtue of a writ of fieri facias, to me directed by the Honorable the Judge of the Fourth District Court of New Orleans, in the above entitled cause, I will proceed to sell at Public Auction, at the Merchants' Exchange, corner of Carondelet's Exchange, Royal street, between Canal and Custombouse streets, in the Second District of this city, on FRIDAY, the Fifteenth day of September, 1865, at 12 o'clock M. the following described property, viz:

TWO LOTS OF GROUND, with the building and improvements thereon, composition of a one story cooking house and its dependencies, situated in the 15th District of Parish and City of New Orleans, Third Division, and designated by the Nos. seven and eight of Square No. Two on a plan filed in the office of P. Pedesclaux, late a notary public in this city, bearing date the 3d day of January, 1832, each of said lots having a front on Urquhart street of twenty-two feet four inches and two inches more or less, by a depth of forty-five feet four inches and four lines more or less between parallel lines, and measuring in front on said Urquhart street one hundred and two feet nine inches and two lines more or less, and in the rear one hundred and two feet nine inches and two lines more or less, and each of said lots being bounded on the front by said Urquhart street, on the rear by a lot of ground belonging to the succession of Jean Baptiste Lafon, on the side next to the river by a lot of ground belonging to the succession of Jean Baptiste Lafon, and on the other side by a lot of ground belonging to the succession of Jean Baptiste Lafon.

The said lot No. Seven was purchased by the said Kavanagh from A. D. Jones, by an act passed before Alexander Mitchell, notary public, on the 25th day of April 1845, and recorded in C. S. Salomon, by an act passed before P. Pedesclaux, late a notary public in this city, on the 7th January 1847.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot in U. S. Treasury notes.

CHARLES BIENVENU, Sheriff
aug 16 23 31 sept 15 of the parish of Orleans.

Laurent Millaudon vs. Charles Harrod Davis.

SECOND JUDICIAL DISTRICT COURT IN AND FOR THE PARISH OF ST. BERNARD.—No. 497.—By virtue of a fieri facias to me directed by the Honorable the Second Judicial District Court in and for the parish of St. Bernard—in the above entitled cause, I will proceed to sell at the Court House, on SATURDAY, September the 30, 1865, at 11 o'clock A. M., in the town of the Court House, to the parish, the following described property, viz:

A CERTAIN SUGAR PLANTATION, situate on the Terre aux Bœufs, with all the buildings, improvements and appurtenances thereunto belonging, without reserve or reserve, to wit: One brick dwelling and kitchen, with all its appurtenances, one brick sugar house, one chimney of all kinds, one draining machine complete, one horse mill attached thereto, one drying house, with pistons, kiln and machinery complete, one brick store house, hospital, overseer's house and kitchen, and negro quarters complete.

Together, also, with 57 Mules, and with the Carts and Harness and Vessels, Tools and Implements of husbandry which have ever been used in the working of said plantation, but only enumerate aforesaid.

Bounded on one side by the property of Mrs. Bernard, known by the name of Lafontaine et la ce—L'Abbaye, in part, and in part by the property of the heirs of Jacques Dauterive, on the other side by the property of the heirs of Jacques Dauterive, on the rear by the property of Mrs. Bernard, known by the name of Lafontaine et la ce—L'Abbaye, in part, and in part by the property of the heirs of Jacques Dauterive, and on the front by the Terre aux Bœufs Bayou.

Seized in the above suit.

TERMS—Cash on the spot in U. S. Treasury notes.

CHARLES BIENVENU, Sheriff
aug 16 23 31 sept 15 of the parish of Orleans.

LEGAL NOTICES.

NOTICE.

ALL persons having claims against, or being indebted to the succession of Joseph Vaucresson, are requested to present their claims, or pay their debts within ten days to

ANTHONY SAMBOLA,
Attorney of Curator, No. 28 Exchange Alley, corner Custombouse st., op. suite.

Succession of J. A. Blendsoe.

THE creditors and debtors of this succession are requested to present themselves for settlement of claims, to the undersigned, at my office, 14 Carondelet, within the fifteen days following this notice

G. U. JAQUET,
Wednesday, 30 August, 1865. No. 14 Exchange.

Succession of Mrs. Antonia Medina.

THE creditors of said succession and of the community which existed between Mr. and Mrs. F. Hamet are hereby summoned to present their claims to Paul E. Lanusse, attorney at the admin strator, within ten days from the date hereof at his office, No. 67 Exchange Place, 1st story, between Bienville and Customhouse streets.

aug30 3t

TO THE PUBLIC.

Succession of Auguste Voisin of the Parish of St. James.

NOTICE is hereby given to the public and to creditors of said succession and of the community which existed between Auguste Voisin and Marie Louise Celeste Voisin, that the sum of Ten Thousand Dollars (10,000) payable in full on March 1865, as mentioned by GERARD & CO. of New Orleans, in the act of sale to the said Auguste Voisin, which said note has been added to the succession of said Auguste Voisin. And all the same time, all persons claiming that the said Celeste Voisin's funds belong to the estate GERARD & CO., the debtors of the said succession are notified to make payment thereof to Mr. Louis Leon, attorney at the administration of said succession, at his office on Royal street, No. 66.

JEAN A. ARNOLD,
Advertising Agent.

Citizens' Bank of Louisiana,
New Orleans, August 7, 1865.

AT a meeting of the Board of Directors held this day, a dividend of four per cent. (4 per cent.) on the capital stock of this Banking Department was declared, payable to the Cash Stockholders, on and after MONDAY, the 14th inst.

J. L. DELERY,
aug8 1w 4 3w 2t Acting Cashier.

Water Works Department.

Commercial Bank of New Orleans,
NEW ORLEANS, August 3d, 1865.

BY virtue of the 5th Section of the Charter of this Institution which authorizes the Board of Directors to call a GENERAL MEETING of the Stockholders, to be held at the office of the Company on Dryades street, between Canal and Common streets, on MONDAY, the 14th day of August next, at 11 o'clock A. M., for the purpose of taking into consideration the affairs of said Bank.

S. E. FERGUSON,
aug4 2w&1 Secretary.

State of Louisiana.

EXECUTIVE DEPARTMENT,
New Orleans, August 17th, 1865.

WHEREAS application has been made to me by B. Turpin for the cancellation of his official bonds as Auctioneer to and for the Parish of Orleans:

1st. To-wit: A bond dated the 20th April, 1857, for $10,000, signed by S. Turpin, as principal, and Francisco Th. A. C. Tremoulet, A. E. Forstall and Omer Gallard, as sureties.

2d. A bond dated the 9th September, 1858, for the same amount, signed by S. Turpin, as principal, and J. M. Lagarde, A. C. Tremoulet, L. E. Forstall and Omer Gallard, as sureties.

3d. A bond dated 9th November, 1859, same amount, signed by the same persons.

4th. A bond dated 21st January, 1861, same amount, and signed by the same persons.

5th. A bond dated 21st April, 1864, same amount, and signed by B. Turpin, as principal, and J. M. Lagarde and Jules Lespine, as sureties. The condition of said obligations and undertaking is for the faithful performance of said office, and the honest accounting for all funds coming into his hands in his official capacity, as shown to all persons interested in the aforesaid bonds, should not be complied with and save as aforesaid.

Notice is hereby given to all persons interested in the said bonds to show cause in writing at the office of the Secretary of State within ninety days after the last publication of this advertisement why the same should not be cancelled and annulled.

Given under my hand and seal of the State, this 17th day of August, A. D., 1865, and the Independence of the United States the Eighty-Ninth.

J. MADISON WELLS,
By the Governor.
S. WROTHOWSKI, Secretary of State. aug18 20t

Soap ! Soap !

FOR SALE BY S. HESS, No 2 Theophile st.
A. BILLAUD'S PALM SOAP, of the brand, a superior article.
MARSEILLE SOAP, the brand, a good and extra quality.
—Also—
Common PALM SOAP, old and dry, suitable for laundries.
IMPORTANT—The above soaps given perfectly satisfaction during the summer and have no smell. aug8 1m

T. A. Keller & Jul. Heerner,
10 EXCHANGE PLACE,

HAS just received a large assortment of GOLD and SILVER WATCHES, American, English and Swiss; also, a full assortment of all kinds of FINE JEWELRY and DIAMONDS. Diamonds set. Watches and Jewelry repaired. aug8 1m

Only Direct Line to France.

The Splendid Side-Wheel Steamships New Line of First-Class Mail Steamships Between New York and Havre, Calling at Brest.

THE first splendid vessels on this favorite route for the Continent are the following:

WASHINGTON.....3,284 tons.....960 H. P.
LAFAYETTE.....3,284 tons.....960 H. P.
EUROPE.....3,284 tons.....960 H. P.
NAPOLEON III.....(building).....1100 H. P.
ST. LAURENT.....(building).....1100 H. P.
VILLE DE PARIS.....(building).....1100 H. P.

DEPARTURES FROM NEW YORK.

LAFAYETTE.....A. Remondet.....Friday, Aug. 18.
EUROPE.....A. Duchesne.....Friday, Sept. 15.

Rates of Passage in Gold, Cabin, $100; Second Cabin, $60, including table wine for either cabin.

Passage can be secured in sight exchange on Paris at the lowest rates.

Passengers booking at least 21 DAYS will be furnished with through coupon tickets from any railroad depot in the West to Paris, at additional charge of $5 for first, and $3 for second class.

Medical attendance and medicines free of charge.

For further information, apply to

GEO. MILLARD, Agent,
No. 12 Broadway, New York.

At Paris—No. 12, Boulevard des Capucines. (Grand Hotel.)
At Havre—William Iselin & Co. aug26

New York Mail Steamship Co.'s

"STAR LINE OF STEAMSHIPS."

FOR NEW YORK—DIRECT,
THE NEW AND SPLENDID SIDE WHEEL STEAMSHIPS.

MORNING STAR.....1,000 tons. Nelson, Commander.
EVENING STAR.....1,015 tons. Wingrove, Commander.
GUIDING STAR.....1,000 tons. Hall, Commander.
RISING STAR.....1,000 tons. (Will be completed in August.)

THE NEW AND FIRST-CLASS SCREW STEAMSHIPS

MISSISSIPPI 2,500 tons.
MARIPOSA...1,200 tons...Howes, Commander.
MONTEREY.1,325 tons...Fisher, Commander.
NORTH STAR.....(now fitting).

The New and Magnificent Side Wheel Steamship

EVENING STAR, 2015 tons,

WILL LEAVE THE COMPANY'S WHARF, Canal street, foot of the Levee, on SATURDAY, September 2d, at 7 P. M., precisely.

The Line is composed of the largest and most elegant steamships which have ever been built in this country for any human line. Their unsurpassed speed, their ocean service and the great care which they are fitted up with for the comfort of passengers, render this the most desirable route by which to travel, either for health or pleasure in the season.

Passage in cabin, wheel ships, 1st Cabin, $60 24 do., $40. Passage in screw ships, 1st Cabin, $60.

Prizes will be received at the Company's warehouse on the lower floor, at the foot of Canal street, and the Company's agents at Baltimore and 104 wharves of Canal, the Company's agents at Baltimore and 104 wharves of Canal, the Company's agents at Baltimore and 104 wharves of Canal,